

Le prochain Conseil Municipal se déroulera le jeudi 15 décembre à 18h15 en mairie.



À la majorité

Des contrats énergétiques qui protègent la Ville de Bar-le-Duc. Les marchés d'électricité et de gaz négociés par la Ville nous permettent de protéger la collectivité des hausses de tarifs pour 2022 grâce à des prix fixes. C'est d'autant plus important que les tarifs du marché sont actuellement 5 fois plus élevés. Des économies vont toutefois être réalisées à hauteur de 10 %. Cette politique d'anticipation est engagée depuis le début de notre mandat avec des économies réalisées grâce au passage en LED de l'éclairage public ou la mise en place d'une nouvelle chaufferie biomasse à la Côte Sainte-Catherine qui permet de limiter la hausse du prix de l'énergie, ainsi que des dispositifs d'aide à la rénovation énergétique des habitations.

Investir pour préparer l'avenir. De nombreux chantiers sont en cours à la Libération, à la Côte Sainte-Catherine, dans le quartier Saint-Jean. Pharaonique clament les oppositions. Qu'y-a-t-il de pharaonique lorsque l'on requalifie des quartiers comme la Libération qui n'ont pas connu de tels travaux depuis plus de 40 ans ? Est-ce pharaonique que de créer de nouvelles habitations pour proposer une nouvelle offre de logement à proximité du centre-ville, ou de réhabiliter des quartiers dont personne ne s'est soucié ? Est-ce encore pharaonique que d'investir dans le parc scolaire qui n'a connu que très peu d'investissement ? La majorité prépare l'avenir de Bar-le-Duc pour le bien-être de ses habitants. Notre jeunesse le mérite.

Une gestion fine pour limiter l'impact énergétique sur les services publics. Si certaines collectivités se sont précipitées pour fermer des services publics (piscines, stades, gymnases), ce n'est pas le cas à Bar-le-Duc. Nous avons fait le choix de garder ces services publics ouverts afin qu'ils profitent à chacun. Des ajustements comme la fermeture de l'espace sauna à la piscine ont été décidés sur le plan intercommunal pour limiter l'impact sur les consommations d'énergies. Des adaptations seront faites en fonction d'une évaluation réfléchie de la situation.

Des oppositions qui félicitent la majorité pour la gestion de la ville. Le dernier conseil municipal du 22 septembre a été l'occasion pour les oppositions barisiennes de féliciter tour à tour la majorité municipale pour sa gestion de la cité. Parfois à contre-courant de ce que les uns et les autres peuvent écrire ou publier.

Non, Monsieur Dejaiffe, il n'y a pas de garderie en extérieur à Bar-le-Duc ! Le dernier conseil municipal a été l'occasion pour Monsieur Dejaiffe et son équipe d'affirmer haut et fort qu'il y avait des garderies en extérieures. Belle méconnaissance de l'organisation de l'accueil périscolaire dans les écoles barisiennes. Une petite révision s'impose.

Les élus de la majorité

À la minorité

La politique de la Mairie en surchauffe dès la rentrée

La situation climatique est irréversible, l'augmentation de la température est définitivement acquise et touche bien plus l'Europe de l'Ouest que les autres régions du monde. Pour limiter les dégâts, il faut agir dès maintenant. Bar-le-Duc et l'agglomération doivent en faire une urgence absolue pour décarboner les activités humaines, prévenir des conséquences du réchauffement climatique et accompagner les habitants dans cette transition. Quelques propositions :

Mobilité - Réduire les tarifs des transports en commun pour les non-résidents de l'agglomération. Trouver des solutions pour que les bus ne circulent plus quasi vides la moitié du temps. Et pourquoi pas la gratuité dans les plages horaires peu fréquentées ? Mettre des portes vélo à l'arrière des bus, tout le monde n'a pas les moyens d'acquiescer un vélo électrique pour remonter la Côte Ste Catherine ou la ville haute. Accélérer l'extension des zones 30 à Bar-le-Duc, toujours pas mise en place. Aménager des pistes cyclables et autres mobilités douces, bien plus efficaces que la distribution de primes pour l'achat de vélos. Créer un espace de coworking pour limiter les déplacements, partager des équipements et rompre l'isolement du télétravail.

Eau - Déjà souligné par la cour des comptes, avec des investissements deux

Horaires de l'accueil de la Mairie

Lundi 08:30 - 12:00 | 13:30 - 18:00

Mardi, mercredi et vendredi 08:30 - 12:00 | 13:30 - 17:30

Jeudi 08:30 - 17:30

Permanence du Maire

Le Maire est à votre écoute sur rendez-vous.

☎ 03 29 79 56 00

À la minorité

Une politique économique, c'est pour quand ?

Un contexte compliqué.

La situation économique mondiale revêt des conséquences néfastes pour les ménages, les entreprises et les associations du territoire. Localement, de nombreuses entreprises sont en difficulté. Après 2 ans de crise sanitaire et un niveau de trésorerie au plus bas, nous pouvons craindre le pire pour certaines d'entre elles. Du côté de la collectivité, le coût des projets pharaoniques de ces dernières années va vite devenir insupportable. Pourtant les projets à venir, tout aussi pharaoniques, ne sont pas mis en question.

Avec un taux de pauvreté local de 20 %, les associations caritatives sont à soutenir davantage pour favoriser la mise en place d'actions auprès de nouveaux publics. La moitié des personnes en situation de pauvreté sont à la retraite, salariés ou étudiants. Les familles monoparentales sont aussi très touchées. Travailler ne suffit pas pour éviter de vivre une situation de précarité économique et sociale.

Des réponses à anticiper.

De nombreuses collectivités ont débuté des plans d'urgence pour lutter contre l'augmentation des coûts de l'énergie. Qu'en est-il à Bar-le-Duc et pour la Communauté d'Agglomération ? Il est urgent de rationaliser l'usage des bâtiments publics.

Des orientations économiques à définir.

Les rapports de la Chambre régionale des comptes montrent que Bar-le-Duc et la Communauté d'agglomération ont épargné. Pourquoi ne pas avoir investi davantage pour s'adapter au réchauffement climatique ? Pourquoi ne pas avoir développé des services à la population ? Pourquoi ne pas soutenir davantage les associations et les entreprises favorisant l'économie locale ? Pourquoi ne pas avoir développé un rapprochement plus fort avec les Communautés de communes voisines pour développer une réponse plus forte aux besoins de mobilité, d'économie d'énergie, de développement industriel par exemple ? Parce qu'il faut s'impliquer dans la gestion courante de la ville, être en résonance avec la population et disposer d'une vision pour le territoire. Au lieu de prendre des décisions efficaces et porteuses d'avenir, un nouvel impôt a été créé.

Continuez à nous écrire sur barleeduc2020@gmail.com. **Les élus de la liste « Vivre, partager, innover à Bar-le-Duc » (Divers gauche) Benoît Dejaiffe, Mathias Raulot, Atika Bensaadi, Benoît Damant, Sylvie Jolly, Alexandre Berger**

fois inférieurs à la moyenne nationale, il faut réinvestir dans le renouvellement de notre réseau d'eau pour limiter les fuites (jusqu'à 45 % de perte) et apporter des réponses à la diminution de cette ressource.

Déchets - Passez de l'autocollant "stop pub" au "oui pub" pour ne distribuer qu'à ceux qui en font la demande et supprimer progressivement la distribution de prospectus. Installer des composteurs collectifs pour composter les déchets organiques.

Éclairage - Couper l'éclairage public de 1h à 5h du matin en semaine et les enseignes lorsque les commerces sont fermés. Interdire le chauffage des magasins avec les portes ouvertes permanentes idem pour la climatisation.

Sensibilisation - Créer une page sur le Bar Info et les sites de l'agglomération et de la ville pour présenter les bonnes pratiques.

Circuits courts et produits locaux - Développer une politique beaucoup plus affirmée pour un véritable projet alimentaire territorial. Relayer les informations du site www.ademe.fr

N'hésitez à nous transmettre vos remarques et propositions :

Facebook : Dynamisons Bar-le-Duc - Mail : dynamisonsbarleeduc@gmail.com

Pierre-Étienne Pichon, Frédéric Verlant, Séverine Kubany, Emmanuel Cappeleare